

Trois questions au président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises et industries...

...Emmanuel Marcos Zue: " Il faut que l'expertise locale soit prise en compte par le ministère des Transports "

Propos recueillis par AEE
Libreville/Gabon

L'union. Monsieur le président, depuis quelques mois, les entreprises membres de votre organisation patronale montent au créneau pour dénoncer le mauvais traitement dont elles sont victimes de la part des autorités du ministère des Transports. Qu'en est-il réellement ?

Emmanuel ZUÉ : Au mois de juin 2015, nous avons été reçus en audience par Madame le ministre des Transports de l'époque. Au cours de cette audience, nous avions présenté à cette dernière les préoccupations des entreprises qui font dans la sécurité des modes et systèmes de transports, ceux exerçant dans le secteur des BTP et ceux du domaine des services autour des activités aériennes. Sous ses instructions, des rencontres furent initiées et un chronogramme du traitement, au cas par cas, des problématiques posées fut mis en place, sous la supervision du

secrétaire général adjoint 2 de l'époque, devenu parlementaire aujourd'hui. Contre toute attente, en dépit du bon départ entamé avec la direction générale de la Sécurité routière comme premier interlocuteur d'une longue liste d'administrations, cette bonne initiative de collaboration fut interrompue, sans raison valable. Au grand désarroi de nos entreprises. La ministre qui a succédé s'est, quant à elle, murée dans des considérations de personnes, en lieu et place de la prise en compte de l'expertise nécessaire pour tirer ce département vers le haut. C'est donc dire que nos problèmes, comme ceux de bien d'autres compatriotes, n'apparaissent pas avec l'arrivée de la nouvelle autorité en charge du département. Ils sont simplement une accumulation de nombreuses frustrations que nous ne pouvons plus accepter.

Quelles sont vos revendications ?

Le premier problème que nous mettons en avant, depuis toujours, c'est l'inexistence du dialogue entre le ministère des Transports et les partenaires



Le président de la CGPMEI, Emmanuel Marcos Zué.

que nous sommes. Il est quand même inadmissible de constater que nous arrivons à dialoguer avec certaines administrations et que face à d'autres, comme le ministère des Transports ou les Travaux publics et l'Industrie, nous assistons à une contraction de relations. La situation est devenue précaire dans toutes les entreprises spécialisées dans la sécurité et le développement des modes et systèmes des transports, qui se meurent aujourd'hui. L'une des nôtres, à savoir Avitch, a d'ailleurs cessé ses activités. Cela n'est pas

pour donner une bonne image auprès des instances internationales telles que l'OACI. A la face verso de ces préoccupations des PME exerçant dans la sécurité se trouvent un nombre important de points contenus dans le cahier de revendications qui a également été soumis à l'actuelle ministre des Transports, lors de l'audience qu'elle nous accordée le mardi 8 novembre dernier. L'on y retrouve également la situation des entreprises du secteur des BTP, qui ont exécuté les travaux du programme de réhabilitation des dix aéroports provinciaux, dont une partie importante des fonds affectés aux travaux ont été détournés, au point que aujourd'hui, le chef de l'Etat soit contraint de trouver des rallonges supplémentaires pour financer les travaux de l'aéroport de la ville d'Oyem, en vue de la Coupe d'Afrique des nations. A cela, s'ajoute celle des nationaux, victimes de discrimination dans les chantiers en cours.

Face à cette situation, quel message lancez-vous à l'endroit du ministre des Transports ?

Loin de nous l'intention d'interférer dans le fonctionnement régulier de l'administration des Transports, nous demandons ce qui nous a été accordé, à savoir le droit de discuter dans un cadre, conformément à l'arrêté n° 000010/MPTITPHTAT/CABMDT du 14 mars 2013 portant création d'un Comité de dialogue social au sein du ministère en charge des Transports. Nous réclamons tout simplement l'application de l'article 2 du Code du travail qui édicte "Toute personne, y compris la personne handicapée, a droit au travail ; l'exercice d'une activité professionnelle est un devoir national".

Et l'article 1er, alinéa 7 de la Constitution gabonaise dit : "Chaque citoyen a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé dans son travail en raison de ses origines, de son sexe, de sa race, de ses opinions."

Nous n'avons aucune raison de nous mettre à dos Madame le ministre des Transports. Au contraire, nous sommes conscients que nous gagnerions à œuvrer pour l'instauration d'une collaboration



ROYAL PLAZA

« SUPER PROMOTION »

DU 15 DECEMBRE 2016 AU 5 JANVIER 2017

<p>Split 9000 Btu 199.000 CFA 165.000 CFA</p> <p>MEILLEUR PRIX!</p>  <p>*Vendu Avec Liaison beko</p>	<p>Congélateur Beko 180L gris blanc 189.000 CFA 148.000 CFA</p> <p>PRIX CASSES</p> 	<p>beko Machine à laver Manuelle + essorage 8,5 kg 800t 165.000 CFA 139.000 CFA</p> <p>PRIX MINI</p> 	<p>Fer à repasser Offert</p> <p>beko Frigo 300 L 2 portes 270.000 CFA 239.000 CFA</p> 	<p>TV LG - LED 32 Pouces 80 CM 229.000 CFA 199.000 CFA</p> <p>DVD LG Multizone + DIVX Offert avec la TV 32</p>  <p>DVD LG Multizone+DIVX Offert</p>
<p>beko Split 12000 Btu 239.000 CFA 195.000 CFA</p> 	<p>Machine à laver Manuelle + essorage 4 kg 115.000 CFA 90.000 CFA</p> 	<p>beko Congélateur Beko 200L 219.000 CFA 169.000 CFA</p> 	<p>TV GRUNDIG 32 P LED 80 CM 193.000 CFA 148.000 CFA</p> <p>TV Beko 42 Pouces LED 106 CM 335.000 CFA 275.000 CFA</p>	<p>Micro-ondes LG 20 L 65.000 CFA 49.000 CFA</p> 
<p>beko Split 18000 Btu 329.000 CFA 279.000 CFA</p> 	<p>Machine à laver 6 kg 800t 229.000 CFA 199.000 CFA</p> 	<p>Salon cuir 3+2+1 950.000 CFA 790.000 CFA</p> <p>Salon 3+2+1 + Tables 590.000 CFA 499.000 CFA</p> 	<p>Canapé Lit 350.000 CFA 295.000 CFA</p>	<p>Salle à Manger 6 places 460.000 CFA 395.000 CFA</p>

Libreville
ROYAL PLAZA B.P. 356 Libreville/ Gabon
Feu rouge Plein Niger
Téléphone : 01 72 17 90 Fax : 01 72 01 63
Zone Oloumi vers le CEDOC
Téléphone : 01 74 27 53 Fax : 01 74 27 16
royalplaza@gmail.com

Port-Gentil
Tél. : 01/56 81 04 / 06/70 44 001